

PROCES-VERBAL de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du 15 décembre 2022

Le 15 décembre 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 9 décembre 2022 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia, 3^{ème} Adjointe au Maire
Monsieur DUVAL Jacques, 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey, Madame HENOT Valérie, Madame LAPAQUE Céline, Monsieur PEGORARO Nicolas, Madame POINSIGNON Magali, Monsieur THISSELIN Vincent, Madame THOMAS Sandrine, conseillers municipaux

La secrétaire de séance : ALIZÉ Catherine, secrétaire de mairie

Absents avec excuse : Madame RAVARD Caroline, Monsieur CONTANT David

Absents sans excuse : ./.

ARRET DU PV de la réunion du 27.10.22 acté.

1) SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET CARITATIVES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'intérêt que le Conseil Municipal attache au développement de la vie associative du village,
- Vu les demandes présentées par Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations ou organismes caritatifs,
- Après avoir entendu les représentants de chaque association,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2023 suivantes :

a) aux associations communales :

- LA MJC de LA MAXE (4 personnes sorties de la séance).....4000 €
- LA RENAISSANCE SPORTIVE de LA MAXE (2 personnes sorties de la séance).....7082 €
- LES ANCIENS de LA MAXE (3 personnes sorties de la séance).....3800 €
- LA MAXE PETANQUE (1 personne sortie de la séance).....2000 €
- CONSEILS FORCE PHYSIQUE LA MAXE (5 personnes sorties de la séance).....2500 €
- RUN IN LA MAXE (3 personnes sorties de la séance).....4300 €

b) aux associations humanitaires :

- Partenariat Santé 57.....	150 €
- France Alzheimer.....	150 €
- La ligue contre le cancer METZ.....	150 €
- Le Secours Populaire Français METZ.....	150 €
- AFSEP.....	150 €
- SOS Village enfants.....	150 €
- Cheval bonheur.....	150 €
- Chiens guides d'aveugles.....	150 €
- Les Resto du Cœur.....	150 €
- Association cœur de Yarakh.....	150 €
- AFPR.....	150 €
- ACMF.....	200 €
- AFAEDAM.....	150 €

2) RIFSEEP

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Vu la délibération du 14.12.2017, du 28.11.2019, du 29.04.21, 18.11.2021 et 27.10.22 relative au régime indemnitaire du personnel communal,
- Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les plafonds du CIA à compter de 2022 des cadres d'emploi mentionnés dans les délibérations susvisées selon le tableau suivant :

LA MAXE - séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Catégorie	Groupe de fonctions	Cadre d'emploi/Fonctions / emplois	Critère 1 <u>Fonction encadrement, coordination pilotage ou conception</u>	Critère 2 <u>Technicité / expertise/expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions</u>	Critère 3 <u>Sujétions</u>	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
A	1	Secrétaire de Mairie	<p>Management stratégique, transversalité, pilotage, arbitrage Equipe technique/ coordination /référénts Encadrement opérationnel</p> <p><i>-responsabilité d'encadrement direct, -niveau d'encadrement dans la hiérarchie, - responsabilité de coordination, - responsabilité de projet ou d'opération, - responsabilité de formation d'autrui, - ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur), - influence du poste sur les résultats (primordial, partagé, contributif).</i></p>	<p>Maîtrise d'un logiciel métier Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique) Habiletations réglementaires, qualifications</p> <p><i>- connaissances (de niveau élémentaire à expertise), - complexité, - niveau de qualification, - temps d'adaptation, - difficulté (exécution simple ou interprétation) - autonomie - initiative - diversité des tâches, des dossiers ou des projets, - influence et motivation d'autrui, - diversité des domaines de compétences.</i></p>	<p>Travail de nuit/travaille week-end / dimanche et jours fériés /grande disponibilité / polyvalence Travail en soirée /travail isolé /travail avec un public particulier Travail horaire imposé ou cadencé /environnement de travail (nuit, intempérie..) /missions spécifiques</p> <p><i>- vigilance, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - valeur des dommages - responsabilité financière - tension mentale, nerveuse - confidentialité - relations internes - relations externes - facteurs de perturbation</i></p>	7000 €	3 000 €

A	2	Attaché/ chargé de mission	<p>Equipe technique/ coordination /référénts</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsabilité de coordination, - responsabilité de projet ou d'opération, - ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur), - influence du poste sur les résultats (contributif). 	<p>Maîtrise d'un logiciel métier Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique) Habilitations réglementaires, qualifications</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances (de niveau élémentaire à expertise), - niveau de qualification, - temps d'adaptation, - difficulté (exécution simple ou interprétation) - autonomie - initiative - diversité des tâches, des dossiers ou des projets, - influence et motivation d'autrui, -diversité des domaines de compétences. 	<p>travail week-end / dimanche et jours fériés /grande disponibilité / polyvalence Travail en soirée /travail isolé /travail avec un public particulier Travail horaire imposé ou cadencé /missions spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - vigilance, - valeur du matériel utilisé - valeur des dommages - responsabilité financière - confidentialité - relations internes - relations externes 	2000 €	2000 €
---	---	----------------------------	---	--	---	--------	--------

C	1	-adjoint administratif/assistant polyvalent	Equipe technique/ coordination /référénts - <i>responsabilité de coordination,</i> - <i>responsabilité de projet ou d'opération,,</i> - <i>ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur),</i> - <i>influence du poste sur les résultats (contributif).</i>	Maîtrise d'un logiciel métier Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique) Habilitations réglementaires, qualifications - <i>connaissances (de niveau élémentaire à expertise),</i> - <i>niveau de qualification,</i> - <i>temps d'adaptation,</i> - <i>difficulté (exécution simple ou interprétation)</i> - <i>autonomie</i> - <i>initiative</i> - <i>diversité des tâches, des dossiers ou des projets,</i> - <i>influence et motivation d'autrui,</i> - <i>diversité des domaines de compétences</i>	Travail week-end / dimanche et jours fériés /grande disponibilité / polyvalence Travail en soirée /travail isolé /travail avec un public particulier Travail horaire imposé ou cadencé /missions spécifiques - <i>vigilance,</i> - <i>valeur du matériel utilisé</i> - <i>valeur des dommages</i> - <i>responsabilité financière</i> - <i>confidentialité</i> - <i>relations internes</i> - <i>relations externes</i>	2000 €	3 000 €
---	---	--	---	---	--	--------	---------

B	1	Technicien/Responsable du service technique	<p>Management stratégique, transversalité, pilotage, arbitrage</p> <p>Equipe technique/ coordination /référénts</p> <p>Encadrement opérationnel</p> <p>-responsabilité d'encadrement direct,</p> <p>-niveau d'encadrement dans la hiérarchie,</p> <p>- responsabilité de coordination,</p> <p>- responsabilité de projet ou d'opération,</p> <p>- responsabilité de formation d'autrui,</p> <p>- ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur),</p> <p>- influence du poste sur les résultats (primordial, partagé, contributif).</p>	<p>Maîtrise d'un logiciel métier</p> <p>Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique)</p> <p>Habilitations réglementaires, qualifications</p> <p>- connaissances (de niveau élémentaire à expertise),</p> <p>- complexité,</p> <p>- niveau de qualification,</p> <p>- temps d'adaptation,</p> <p>- difficulté (exécution simple ou interprétation)</p> <p>- autonomie</p> <p>- initiative</p> <p>- diversité des tâches, des dossiers ou des projets,</p> <p>- influence et motivation d'autrui,</p> <p>-diversité des domaines de compétences</p>	<p>Travail de nuit/travaille week-end / dimanche et jours fériés /grande disponibilité / polyvalence</p> <p>Travail en soirée /travail isolé /travail avec un public particulier</p> <p>Travail horaire imposé ou cadencé /environnement de travail (nuit, intempérie..) /missions spécifiques</p> <p>- vigilance,</p> <p>- risques d'accident,</p> <p>- risques de maladie professionnelle,</p> <p>- responsabilité matérielle,</p> <p>- valeur du matériel utilisé</p> <p>- responsabilité pour la sécurité d'autrui</p> <p>- valeur des dommages</p> <p>- responsabilité financière</p> <p>- effort physique</p> <p>- tension mentale, nerveuse</p> <p>- confidentialité</p> <p>- relations internes</p> <p>- relations externes</p> <p>- facteurs de perturbation</p> <p>- contraintes particulières liées à l'exercice de fonctions itinérantes.</p>	10 000€	3 000 €
---	---	---	--	--	--	---------	---------

C	1	-adjoint technique/agent polyvalent des services techniques	NEANT	<p>Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique) Habilitations réglementaires, qualifications</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances (de niveau élémentaire à expertise), - complexité, - niveau de qualification, - temps d'adaptation, - difficulté (exécution simple ou interprétation) - autonomie - initiative - diversité des tâches, des dossiers ou des projets, - influence et motivation d'autrui, - diversité des domaines de compétences. 	<p>disponibilité / polyvalence environnement de travail (intempérie..) /missions spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - valeur des dommages - responsabilité financière - effort physique - confidentialité - relations internes - relations externes 	2000 €	3500 €
C	2	-adjoint technique/agent polyvalent des services techniques	NEANT	<p>Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique) Habilitations réglementaires, qualifications</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances (de niveau élémentaire à expertise), - niveau de qualification, - difficulté (exécution simple ou interprétation) - autonomie - initiative 	<p>disponibilité / polyvalence environnement de travail (, intempérie..) /missions spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - valeur des dommages - responsabilité financière - effort physique - confidentialité - relations internes - relations externes 	2000 €	3500 €

C	3	- adjoint technique/agent d'exécution	NEANT	Habilitations réglementaires - connaissances (de niveau élémentaire) - difficulté (exécution simple)	- vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - effort physique - confidentialité - relations internes - relations externes	2000 €	700 €
C	1	Adjoint d'animation/ Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	NEANT	Maîtrise d'un logiciel métier Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : basique) Habilitations réglementaires, qualifications - connaissances (de niveau élémentaire), - niveau de qualification, - temps d'adaptation, - difficulté (exécution simple) - autonomie - initiative - diversité des tâches, des dossiers ou des projets, - influence et motivation d'autrui, - diversité des domaines de compétences	grande disponibilité / polyvalence /missions spécifiques - vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité pour la sécurité d'autrui - valeur des dommages - effort physique - tension mentale, nerveuse - confidentialité - relations internes - relations externes - facteurs de perturbation	2000 €	700 €
C	2	Asem/Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} cl	NEANT	Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : intermédiaire ou basique) Habilitations réglementaires, qualifications - connaissances (élémentaire), - difficulté (exécution simple)	grande disponibilité travail avec un public particulier - vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - confidentialité - relations internes - relations externes	1000 €	1000 €

3) CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN COMMUN DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L512-1 et R512-1 à R512-4,
- Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Considérant qu'il convient de rédiger une nouvelle convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour la même durée,

M. BUR Jean Marc, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal,

- d'adopter la convention relative à la mise en commun des agents et de leurs équipements ci-jointe,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions, avenants et tout document s'y afférent.

4) LOYERS IMMEUBLES COMMUNAUX LOCATIFS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les baux locatifs et notamment leur paragraphe 8 relatif à la révision des loyers
- Considérant la tendance du marché de l'immobilier,
- Après avoir entendu Monsieur DUVAL Bertrand, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide exceptionnellement de ne pas appliquer la révision des loyers pour 2023 prévue dans les baux locatifs au 1^{er} janvier de chaque année.

5) TARIFS SALLE POLYVALENTE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération en date du 07.05.2002 du conseil municipal relative à la reprise de la gestion de la salle polyvalente par la mairie,
- Vu les dispositions de la comptabilité publique,
- Vu la délibération du 20.12.2018 relative aux tarifs de location de la salle polyvalente,
- Après avoir entendu M. Jean-Marc BUR, 2^{ème} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux tarifs et modalités d'utilisation de la salle à compter du 1er janvier 2023 conformément au tableau ci-dessous :

Evènements familiaux	LA MAXE	EXTERIEUR
Petite salle	80,00 €	300,00 €
Petite salle sans cuisine avec vaisselle	130,00 €	330,00 €
Petite salle + cuisine	150,00 €	450,00 €
Petite salle + cuisine samedi et dimanche	260,00 €	460,00 €
Grande salle et cuisine	300,00 €	710,00 €
Grande salle + petite salle + cuisine / par jour	380,00 €	820,00 €
Grande salle + petite salle + cuisine samedi et dimanche	430,00 €	880,00 €
Petite ou grande salle pour enterrement	Gratuit	

Matinée dansante sans restauration

Matinée dansante sans restauration	270,00 €	480,00 €
------------------------------------	----------	----------

Vin d'honneur avec verres

Petite salle	90,00 €	220,00 €
Grande salle	150,00 €	330,00 €

Pour représentation théâtrale, arbre de Noel (Loto, belote, tarot...)

Grande salle	180,00 €	450,00 €
--------------	----------	----------

Repas annuel d'association

Grande salle avec cuisine	110,00 €	450,00 €
---------------------------	----------	----------

Forfait association La Maxe hors repas dansant

Prêt de la petite salle pour les AG (associations du village)	Gratuit	
---	---------	--

6) CONVENTION AFSEP (association française des sclérosés en plaques)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de convention de l'AFSEP relative aux conditions d'utilisation de la salle polyvalente de LA MAXE,
- Après avoir entendu Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire, à signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec l'AFSEP.

7) TRAVAUX APPUIS VELOS AU COMPLEXE SPORTIF

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des Marchés Publics,
- Vu le Budget Primitif 2022,
- Considérant la nécessité de création d' appuis vélos au complexe sportif,
- Après avoir entendu Monsieur DUVAL Bertrand, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la réalisation d'appuis vélos implantés au complexe sportif à la société COLAS sise à MARLY pour le montant de 1650.00 € HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager toutes les procédures afférentes au code des marchés publics, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

8) AVENANTS LOTS MARCHE COMPLEXE SPORTIF

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu la délibération du 29.10.2020,
- Vu le budget primitif,
- Considérant la nécessité d'installer une climatisation extérieure côté Sud Ouest du bâtiment du complexe sportif,
- Considérant la nécessité d'une protection incendie du plafond du boulodrome couvert du bâtiment du complexe sportif,
- Après avoir entendu Monsieur Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les avenants en plus-value au marché du complexe sportif pour le lot suivant :

- LOT 8 CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE attribué à LADROSSE KRUPA de 22 670.40 € HT et porte le montant du marché à 243 942.70€ HT.
- LOT 10 PLATRERIE attribué à NESPOLA de 6134.00 € HT et porte le montant du marché à 138 614.88 € HT.

A LA MAXE, le 19 décembre 2022

LE MAIRE

Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

LISTE DES DELIBERATIONS	
N°	OBJET
1	SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET CARITATIVES
2	RIFSEEP
3	CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN COMMUN DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE
4	LOYERS IMMEUBLES COMMUNAUX LOCATIFS
5	TARIFS SALLE POLYVALENTE
6	CONVENTION AFSEP (association française des sclérosés en plaques)
7	TRAVAUX APPUIS VELOS AU COMPLEXE SPORTIF
8	AVENANTS LOTS MARCHE COMPLEXE SPORTIF

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS			SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
ALIZE	Catherine	Secrétaire	

